

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 510

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 133 de M. Breton

ARTICLE 2 BIS

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , se prémunissant ainsi de toute partialité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'avortement est devenu un enjeu politisé censé représenter un progrès continu. Ce rapport doit échapper à cette vision et être impartial pour qu'une politique objective puisse être menée.